

Ministry of Education

Education Labour and Finance
Division

315 Front Street West, 12th Floor
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

Division des relations de travail et du
financement en matière d'éducation

315, rue Front Ouest, 12e étage
Toronto (Ontario) M7A 0B8

2024: SB23

Date : Le 28 octobre 2024

Note de service

Destinataires : Cadres supérieurs de l'administration des affaires

Expéditeurs :

Andrew Yang
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité
financières

Xiaofei Wang
Directrice
Direction de la modélisation et des prévisions pour
l'éducation

Objet : **Prévisions budgétaires révisées de 2024-2025
(conseils scolaires de district)**

Nous avons le plaisir de vous informer que les formulaires et instructions concernant les prévisions budgétaires révisées de 2024-2025 sont maintenant accessibles dans le [Système d'information sur le financement de l'éducation \(SIFE\)](#).

CHANGEMENTS IMPORTANTS PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2024-2025

1. Mises à jour relatives aux directeurs d'école et aux directeurs adjoints

Il y a plusieurs mises à jour des repères salariaux et d'autres éléments de financement lié à l'entente sur les termes et conditions d'emploi de 2023-2027 entre les associations de directeurs et de directeurs adjoints, les associations de conseillers scolaires et la Couronne.

- Le financement des salaires des directeurs et des directeurs adjoints sont rajustés pour refléter une augmentation de 3 % pour l'année scolaire 2023-2024 et une augmentation de 2,75 % pour l'année scolaire 2024-2025.
- De plus, à partir de l'année scolaire 2024-2025, une nouvelle grille salariale provinciale est établie et le financement des salaires des directeurs et des directeurs adjoints ont été rajustés pour refléter cette nouvelle grille.
- Les écoles admissibles recevront une allocation pouvant atteindre 2 500 \$ pour les directeurs d'école et jusqu'à 1 500 \$ pour les directeurs adjoints, où le recrutement et le maintien en poste des responsables sont un défi. Les allocations doivent être partagées également lorsqu'il y a plus d'un directeur ou d'un directeur adjoint dans une école. Les montants sont calculés au prorata par année scolaire si un directeur ou un directeur adjoint n'a pas été à l'emploi de l'école admissible pendant toute l'année scolaire.
- Les montants de financement des avantages sociaux de la Fiducie de vie et de santé des employés sont rajustés pour refléter les montants du paiement unique de 1 176 536 \$ pour l'année scolaire 2023-2024 et d'environ 1 % du financement annuel pendant deux ans à l'égard de l'année scolaire 2024-2025.
- Les financements des Investissements dans les priorités du système non dépensés des années précédentes seront disponibles aux fins des discussions locales entre les directeurs et les directeurs adjoints et le conseil scolaire local. Tous les fonds non dépensés au 31 août 2027 doivent être retournés au ministère de l'Éducation.

Pour mettre en œuvre l'accord, les modifications suivantes ont été apportées aux formulaires du SIFE :

- Les repères et les montants du tableau liés aux directeurs et aux directeurs adjoints ont été mis à jour.
- Un nouveau volet a été ajouté à l'Allocation pour la gestion des écoles pour les qualifications et expérience et allocations des directeurs et des directeurs adjoints.
- Un poste a été ajouté pour faire le suivi des dépenses prévues des conseils scolaires dans le cadre des Investissements dans les priorités du système pour les directeurs et les directeurs adjoints, au sein du Volet Soutien aux élèves du Fonds pour les ressources d'apprentissage. Le montant financé est celui du montant le plus bas entre le montant du tableau des Investissements dans les priorités du système et les dépenses réelles. Tous les fonds sous-utilisés en 2024-2025 seront reportés par les conseils scolaires pour les dépenser selon les priorités du système pour les directeurs et les directeurs adjoints en 2025-2026.

2. Modifications apportées à l'annexe H

À la suite de la consultation des conseils scolaires au printemps, la présentation des ETP (équivalents temps plein) du personnel à l'annexe H a été simplifiée pour améliorer l'analyse et les prévisions de la dotation et pour réduire le fardeau administratif des conseils scolaires. Les détails de la mise à jour des rapports ont été fournis dans le matériel de formation dans la liste des tâches S2324FIS au sein du SIFE.

APPROBATION PAR LE MINISTÈRE DES DÉFICITS D'EXERCICE

En vertu de la *Loi sur l'éducation*, un conseil scolaire ne doit pas avoir de déficit d'exercice pour un exercice à moins d'y être autorisé en vertu du Règlement de l'Ontario 280/19, *Calcul du déficit d'exercice maximal*. Un conseil scolaire doit demander l'approbation du ministre si :

- Le déficit d'exercice dépasse le moindre des deux montants suivants : 1 % de l'allocation de fonctionnement du conseil scolaire ou de l'excédent accumulé pour l'année scolaire précédente.
- Le déficit d'exercice du conseil scolaire se situe à l'intérieur du seuil indiqué ci-dessus, mais le conseil scolaire ne soumet pas de plan d'élimination du déficit d'exercice (PEDE) approuvé qui élimine le déficit d'exercice dans les délais imposés, comme précisé dans le règlement.
- Le conseil scolaire connaît un déficit d'exercice pour une troisième année consécutive.

Pour rappel, les demandes d'approbation de déficit d'exercice doivent être soumises à tout moment de l'année scolaire si le conseil scolaire apprend qu'il a un déficit d'exercice nécessitant l'approbation du ministre, y compris lorsqu'un déficit d'exercice a été approuvé plus tôt dans l'exercice financier, mais a augmenté depuis l'approbation.

SOUSSION DES RAPPORTS FINANCIERS

Veillez soumettre vos prévisions budgétaires révisées de 2024-2025 dans le SIFE d'ici le **13 décembre 2024**.

De plus, les utilisateurs autorisés doivent soumettre les documents ci-dessous sur le site SharePoint à partir de la page [Rapports financiers des conseils scolaires](#) d'ici le **13 décembre 2024**.

Soumission active du conseil scolaire dans le SIFE (en PDF)	Convention d'appellation
<ul style="list-style-type: none">• Certificat du directeur ou de la directrice de l'éducation, signé par le directeur ou la directrice de l'éducation et le président ou la présidente• Rapport de conformité• Plan d'élimination du déficit d'exercice, le cas échéant	CSD##_Nom du conseil scolaire_Pièces justificatives des Prévisions budgétaires révisées de 2024-2025

DÉPÔT TARDIF

Il est important que les conseils scolaires respectent les échéances susmentionnées, car les données des documents sont nécessaires à la préparation des rapports intermédiaires du budget provincial. Si le conseil scolaire ne peut pas respecter la date

limite de déclaration en raison de circonstances atténuantes, veuillez communiquer avec votre analyste financier du Ministère pour discuter de la nécessité de reporter la date limite.

Si les prévisions budgétaires révisées ne sont pas reçues à la date prévue, le Ministère peut effectuer une retenue sur les flux de trésorerie jusqu'à leur réception. La retenue sur les flux de trésorerie équivaut à une réduction de 50 % du flux de trésorerie normal du conseil scolaire. Une fois les prévisions budgétaires révisées déposés, le Ministère reviendra au processus de paiement mensuel normal et inclura dans le paiement mensuel le montant total retenu jusque-là.

AVIS

Certains des éléments, des plans et des propositions énoncés dans la présente note de service et dans la trousse du SIFE ne peuvent prendre effet que si le ministre de l'Éducation ou la lieutenant-gouverneure en conseil prend certains règlements en application de la *Loi sur l'éducation* ou d'autres règlements au besoin. De tels règlements n'ont pas encore été pris. Par conséquent, le contenu de la présente note de service doit être considéré comme étant assujetti à ces règlements, s'ils sont pris.

PERSONNES-RESSOURCES

Objet	Nom	Téléphone	Courriel
Aide aux utilisateurs/à la navigation dans le SIFE	Patrick Pelletier Emily Wells Stevan Garic Ruby Hou Hao Qin Alex Zhang	(437) 221-9523 (437) 223-0052 (437) 221-9722 (437) 221-9646 (437) 221-9814 (437) 223-0104	Patrick.Pelletier@ontario.ca Emily.Wells@ontario.ca Stevan.Garic@ontario.ca Ruby.KexinHou@ontario.ca Hao.Qin@ontario.ca Alex.Zhang2@ontario.ca
Aide pour ouvrir une session dans le SIFE	s.o.	s.o.	efis.support@ontario.ca
Rapport de l'annexe H	Jeffrey Lewis Harshaman Bajwa	(647) 261-7268 (437) 231-3974	Jeffrey.Lewis@ontario.ca Harshaman.Bajwa2@ontario.ca
Rapports financiers et questions connexes	Agents des finances du ministère		Les coordonnées sont affichées sur le site Web de la DARF, à la rubrique Pour nous joindre.

Cordialement,

Original signé par

Andrew Yang
Directeur
Direction de l'analyse et de la
responsabilité financières

Xiaofei Wang
Directrice
Direction de la modélisation et des prévisions
pour l'éducation

c.c. Directrices et directeurs de l'éducation